



LE RISQUE ROUTIER



30 MARS 2021

Règles du webinar

- Merci de **couper votre micro**
- Pour demander la parole, cliquer sur **la main levée**
- **L'animateur** vous donne la parole
- Réactiver votre micro pour parler



Introduction

Le risque routier est un risque professionnel à part entière, il constitue la première cause de décès au travail. **L'anticiper c'est** éviter des conséquences dramatiques pour les agents et la collectivité elle-même.

Sur la route, deux types de risque routier guettent les agents :

- Le « risque mission » : pour les agents qui se déplacent dans le cadre de leur activité professionnelle.
- Le « risque trajet » : pour les agents qui se déplacent de leur lieu de travail à leur domicile ou leur lieu de restauration

Mais aussi, de manière plus large :

- Les risques liés aux interventions sur ou à proximité de la « voirie » : pour les agents de voirie, espace verts, ATSEM...
- Les risques liés à la conduite des engins : utilisation **d'une** épaveuse, tracteur-tondeuse sur route...

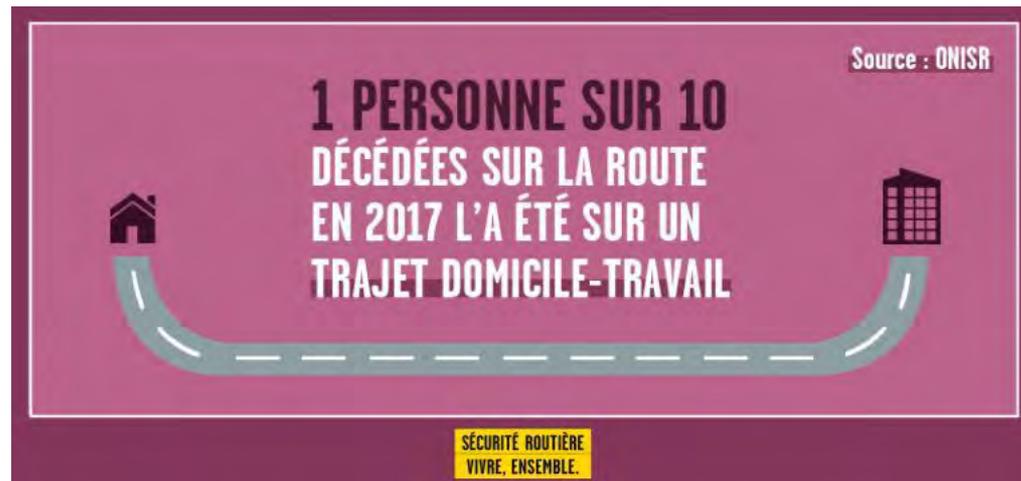
Ce webinaire traite du risque routier « mission et trajet » en priorité.

Quelques chiffres :

En 2019, 406 personnes sont décédées sur les routes lors **d'un** déplacement lié au travail :

- 111 personnes, soit 4 % de la mortalité routière, lors **d'un** trajet réalisé dans **l'exercice d'une** mission professionnelle.
- 295 personnes, soit 11,5 % de la mortalité routière, lors **d'un** trajet domicile-travail.

La moitié des usagers tués lors **d'un** trajet professionnel circulaient en poids lourds ou véhicule utilitaire.



Plan

1. Le code de la route
2. **Vivre ensemble dans l'espace public de la route**
3. Les différents dangers de la route
4. Les bonnes pratiques

1. Le code de la route

Le permis de conduire est doté **d'un** capital maximal de 12 points, acquis de manière progressive au cours de la période probatoire. Le nombre de points est réduit automatiquement à la suite **d'une** ou plusieurs infractions pour lesquelles le retrait est prévu par le code de la route. Son objectif est avant tout de responsabiliser les conducteurs sur les voies de circulation et de pénaliser ceux dont les comportements peuvent mettre en danger les autres.



Pour connaître son solde de nombre de points :
<https://tele7.interieur.gouv.fr/tlp/>

PERMIS DE CONDUIRE

CONSULTATION DU NOMBRE DE POINTS DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

Préparez les éléments indispensables pour effectuer votre demande :

- ✓ Relevé intégral ou lettre 48N ou lettre 48M
- ✓ N° de dossier
- ✓ Code confidentiel

* : Champs Obligatoires

N° de dossier *

 ?

Code confidentiel *

Saisir le code de sécurité*

JLYWDG

Numéro de dossier et Code confidentiel égarés ?

Obtenez directement le solde de points de votre permis de conduire grâce à FRANCECONNECT.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Veuillez autoriser les pop-up afin d'accéder à ce service.

Solde de vos points via France Connect

Bonjour, Mme THOMAS, Marion
Date de Naissance

Imprimer

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS :

1. Il s'agit du solde de points affectés à votre dossier de permis de conduire **au moment de la visualisation**, sous réserve d'éventuelles autres infractions commises et non encore enregistrées dans le système national des permis de conduire;
2. Le solde de points qui apparaît ne préjuge pas des éventuelles mesures de restriction du droit de conduire (suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire) dont vous pouvez faire l'objet ;
3. Le solde de points affiché ci-dessous est **exclusivement** destiné au titulaire du permis de conduire correspondant. Le fait, pour un tiers non autorisé par la loi, notamment un employeur ou un assureur, d'obtenir soit directement, soit indirectement communication de cette information est un délit prévu par l'article L.225-8 du code de la route (7 500 euros d'amende).

Votre dossier de permis de conduire est doté, à cet instant, de :
: POINTS SUR UN CAPITAL DE 12.

[Je souhaite obtenir des informations sur les modalités de reconstitution de mon capital de points](#)

[Je souhaite en savoir plus sur le dispositif du permis à points](#)

©Ministère de l'Intérieur



1. Le code de la route

Vers un permis de conduire européen

Depuis le 19 janvier 2013, tous les pays membres de l'Union européenne ont harmonisé les règles d'obtention du permis de conduire dont le format et les catégories détenues par son titulaire sont identiques.



1. Le code de la route

Titulaires de l'ancien permis :

Si vous êtes toujours en possession du « permis rose » **c'est** que vous avez passé votre permis avant 2013, que vous ne **l'avez** pas perdu et que vous **n'y** avez pas ajouté de nouvelles catégories. Les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 et qui ne sont pas soumis à une vérification périodique de l'aptitude médicale de son détenteur restent valides **jusqu'en** 2033. Il est donc inutile de demander le renouvellement de son permis avant sa date **d'**expiration.



1. Le code de la route

Catégorie permis	Illustration	Je peux tracter
Permis B		PTAC véhicule \leq 3 500kg + PTAC remorque \leq 750 kg PTAC remorque + PTAC véhicule tracteur \leq 3 500 kg
Permis B96		3 500 kg < F2 véhicule tracteur \leq 4 250 kg
Permis BE		F2 remorque + F2 véhicule tracteur > 4 250 kg
Permis C1		PTAC \leq 7 500 kg véhicule tracteur et PTAC remorque \leq 750 kg
Permis C1E		<ul style="list-style-type: none"> PTAC véhicule tracteur \leq 7,5 tonnes et remorque avec PTAC > 750 kg Véhicule de la catégorie B avec remorque avec PTAC > 3 500 kg. <p>Le PTR A de l'ensemble véhicule + remorque ne doit pas dépasser 12 000 kg.</p>
Permis C		PTAC véhicule tracteur > 7 500 kg et PTAC remorque \leq 750 kg
Permis CE		PTAC véhicule tracteur > 7,5 tonnes et PTAC remorque > 750 kg
Permis D1		Véhicule \leq 8 mètres de longueur et 17 places assises maximum (conducteur compris) + PTAC remorque \leq 750 kg
Permis D1E		Véhicule \leq 8 mètres de longueur et 17 places assises maximum (conducteur compris) + PTAC remorque > 750 kg
Permis D		Véhicule > 8mètre de longueur et de plus de 17 places assises + remorque \leq 750 kg
Permis DE		Véhicule > 8mètre de longueur et de plus de 17 places assises + remorque > 750 kg

PTAC : Poids Total Autorisé en Charge : C'est la somme du poids du véhicule et de ce qu'il transporte (personnes, marchandises, etc.). C'est la mention F2 sur la carte grise.

PTRA : Poids Total Roulant Autorisé d'un ensemble de véhicules (véhicule tracteur + remorque). C'est la mention F3 sur la carte grise du véhicule tracteur.

1. Le code de la route

La conduite **d'engin** nécessite en plus du permis de conduite, la possession **d'une** autorisation de conduite par **l'employeur**. Cette autorisation est délivrée sous réserve des 3 obligations suivantes :

- **L'aptitude** médicale,



- Formation à la conduite en sécurité,



- La connaissance de **l'environnement** de travail.



1. Le code de la route



ARE YOU READY?

Q.1



Je peux circuler en feux de :

- A) Position seuls
- B) Croisement
- C) Brouillard avant
- D) Brouillard arrière

Q.1



Je peux circuler en feux de :

- A) Position seuls
- B) Croisement
- C) Brouillard avant
- D) Brouillard arrière

Par temps de brouillard, je dois utiliser les feux de croisement que je peux compléter avec les feux de brouillard avant et arrière.

Q.2



Ma consommation de carburant dépend de :

- A) Mon style de conduite
- B) La météo
- C) Des conditions de circulation
- D) De mon itinéraire

Q.2



Ma consommation de carburant dépend de :

- A) Mon style de conduite
- B) La météo
- C) Des conditions de circulation
- D) De mon itinéraire

La consommation de carburant varie selon plusieurs éléments :

- en fonction du style de conduite (je consomme moins de carburant si j'ai une conduite apaisée plutôt qu'une conduite nerveuse).*
- en fonction des conditions de circulation (dans les embouteillages ma consommation augmente car les accélérations pour relancer le véhicule sont nombreuses).*
- selon mon itinéraire, en choisissant de prendre l'autoroute je circulerai à une vitesse élevée et stable (sans arrêt, ni intersection), je consommerai moins de carburant que si je circule en ville ou sur route.*

Q.3



Ne pas boucler sa ceinture pendant la période probatoire est sanctionné par un retrait de point :

- A) Oui
- B) Non

Un stage de sécurité routière est obligatoire :

- C) Oui
- D) Non

Q.3



Ne pas boucler sa ceinture pendant la période probatoire est sanctionné par un retrait de point :

A) Oui

B) Non

Un stage de sécurité routière est obligatoire :

C) Oui

D) Non

En ne bouclant pas ma ceinture de sécurité, j'encours un retrait de 3 points que je sois dans ma période probatoire ou non.

Un conducteur qui commet une infraction entraînant la perte de 3 points ou plus pendant sa période probatoire est dans l'obligation d'effectuer un stage de sécurité routière, sous peine d'une suspension de permis de 3 ans.

Q.4



La signalisation annonce une chaussée glissante :

- A) A 50 mètres
- B) A 150 mètres

Ce danger est :

- C) Permanent
- D) Occasionnel

Q.4



La signalisation annonce une chaussée glissante :

- A) A 50 mètres
- B) A 150 mètres

Ce danger est :

- C) Permanent
- D) Occasionnel

Je circule hors agglomération, la signalisation annonce un risque de chaussée glissante à 150 mètres. Le panneau précise que ce danger est provoqué par le verglas, il est donc occasionnel.

Q.5



A cette intersection :

- A) Je passe
- B) Je m'arrête

Q.5



A cette intersection :

- A) Je passe
- B) Je m'arrête**

*Le véhicule noir vient de ma droite, il est prioritaire.
Je dois m'arrêter.*

Q.6



Un verre d'alcool correspond à une alcoolémie de :

- A) 0,10g/L de sang
- B) 0,20g/L de sang
- C) 0,40g/L de sang

Q.6



Un verre d'alcool correspond à une alcoolémie de :

- A) 0,10g/L de sang
- B) 0,20g/L de sang
- C) 0,40g/L de sang

En moyenne, un verre d'alcool contient 10g d'alcool pur ce qui correspond à une alcoolémie de 0,20g/L de sang. Le pic d'alcoolémie atteint son maximum 1h après avoir consommé de l'alcool. Le corps élimine 0.15g d'alcool par heure

Q.7



Je peux circuler en feux de :

- A) Position seuls
- B) Croisement
- C) Brouillard avant
- D) Brouillard arrière

Q.7



Je peux circuler en feux de :

- A) Position seuls
- B) Croisement
- C) Brouillard avant
- D) Brouillard arrière

La visibilité est réduite à cause de la pluie, je dois circuler en feux de croisement. Je peux les compléter avec les feux de brouillard avant pour une meilleure visibilité. Les feux de brouillard arrière sont interdits par temps de pluie car ils éblouissent.

Q.8



Pour dépasser ce cycliste, je dois laisser un intervalle minimum de sécurité de :

- A) 1 mètre
- B) 1,50 mètre

Q.8



Pour dépasser ce cycliste, je dois laisser un intervalle minimum de sécurité de :

- A) 1 mètre
- B) 1,50 mètre

Pour dépasser un cycliste en agglomération, je dois laisser un espace latéral de sécurité de 1 mètre en agglomération et 1,5 mètre hors agglomération.

Q.9



La signalisation interdit :

- A) L'arrêt
- B) Le stationnement

Cette interdiction est valable jusqu'à la prochaine intersection uniquement :

- C) Oui
- D) Non

Q.9



La signalisation interdit :

- A) L'arrêt
- B) Le stationnement

Cette interdiction est valable jusqu'à la prochaine intersection uniquement :

- C) Oui
- D) Non

Ce panneau interdit l'arrêt et le stationnement jusqu'à la prochaine intersection.

Q.10



En cas de pollution :

- la circulation en ville peut être restreinte

A) Oui

B) Non

- la limitation de vitesse peut être réduite

A) Oui

B) Non

Q.10



En cas de pollution :

- la circulation en ville peut être restreinte

A) Oui

B) Non

- la limitation de vitesse peut être réduite

A) Oui

B) Non



2. Vivre ensemble dans l'espace public de la route

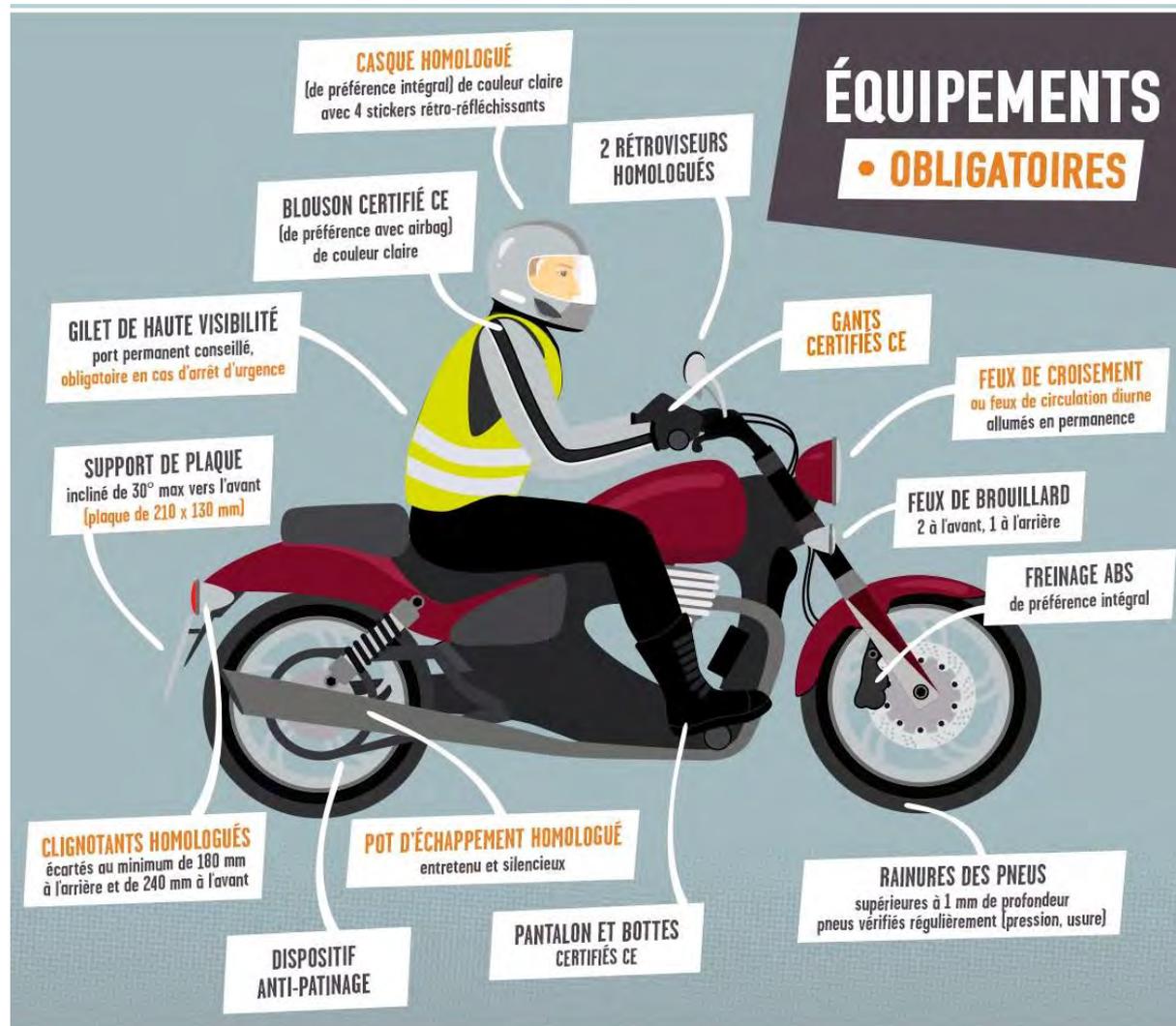


2. Vivre ensemble dans l'espace public de la route

Les situations les plus courantes



2. Vivre ensemble dans l'espace public de la route



2. Vivre ensemble dans l'espace public de la route



2. Vivre ensemble dans l'espace public de la route

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

BIEN CIRCULER À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT OBLIGATOIRE
LA NUIT OU SI VISIBILITÉ RÉDUITE,
RECOMMANDÉ LE RESTE DU TEMPS

CASQUE
RECOMMANDÉ

AVERTISSEUR SONORE
OBLIGATOIRE*

SYSTÈME DE FREINAGE
OBLIGATOIRE*

CATADIOPTRÉS
ARRIÈRES ET
LATÉREAUX
OBLIGATOIRES*

FEUX DE POSITION AVANT
ET ARRIÈRE OBLIGATOIRES*

1 PERSONNE

12 ANS
MINIMUM

CASQUE AUDIO
INTERDIT

TROTTOIRS
INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE
LIMITÉE À 25 KM/H
(VÉRIFIER LA VITESSE MAXI DU VÉHICULE)

*À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2020





2. Vivre ensemble dans l'espace public de la route

L'équipement de son véhicule :

Circuler à bord de votre voiture implique des règles. Pour votre sécurité et celle des autres usagers, vous devez notamment vous assurer que votre automobile soit correctement équipée. En cas de contrôle de votre véhicule, **l'absence** de ces équipements, ou leur mauvais état, peut constituer une infraction et vous expose à une contravention.

Les équipements obligatoires :



Feux de position



Feux de croisement



Feux de route



Feux avant de brouillard



Feux arrière de brouillard



Clignotant



EXTINCTEUR ABC d'une capacité d'au moins 2 kilogrammes pour les véhicules dont le PTAC > 3,5

2. Vivre ensemble dans l'espace public de la route

L'équipement de son véhicule :

Les équipements recommandés :



EXTINCTEUR À POUDRE pour les transports de marchandises ou de matériel

2. Vivre ensemble dans l'espace public de la route



Accès interdit aux piétons



Chemin obligatoire pour piétons



Passage pour piétons



Signaux bicolores destinés aux piétons



Aire piétonne

Elle est dédiée aux piétons : ils y sont prioritaires sur tous les véhicules sauf les tramways. Seuls les véhicules autorisés et les vélos peuvent y circuler, et uniquement à l'allure du pas.



Zone de rencontre

Elle est ouverte à tous les modes de transport. Toutefois, les piétons bénéficient de la priorité sur tous à l'exception des tramways. Ils peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voirie. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.



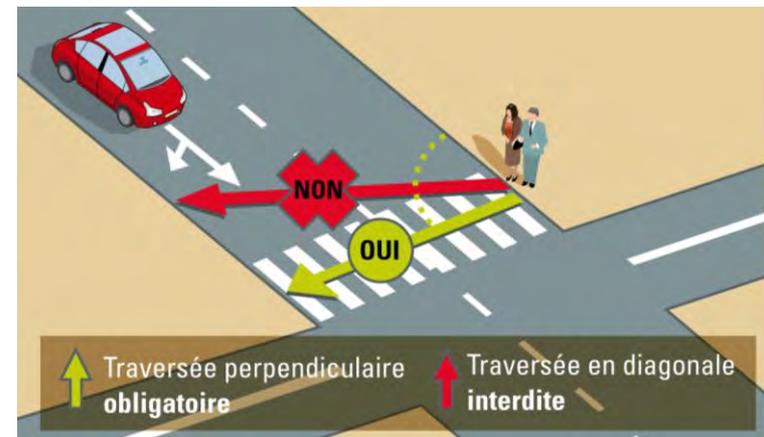
Zone 30

Dans cette zone, la vitesse des véhicules motorisés est limitée à 30 km/h. L'objectif est de créer un espace plus sécurisant pour les cyclistes et les piétons.



Voie verte

Route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.



3. Les différents dangers de la route



3. Les différents dangers de la route - **L'alcool**



Conduire sous l'emprise de l'alcool, quels sont les risques ?



A partir de 0,5 g/l les risques sont réels :

- le champ visuel est rétréci,
- la perception du relief, de la profondeur et des distances est modifiée,
- la sensibilité à l'éblouissement est plus importante,
- la vigilance et la résistance à la fatigue diminuent,
- la coordination des mouvements est perturbée,
- l'effet désinhibant de l'alcool amène le conducteur à sous-évaluer les risques et à surestimer ses capacités.

1 verre d'alcool

=

10g d'alcool pur



ballon de vin 12° (10 cl)	verre de pastis 45° (2,5 cl)	verre de whisky 40° (2,5 cl)	coupe de champagne 12° (10 cl)	verre d'apéritif 18° (7 cl)	1/2 de bière 5° (25 cl)
---------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------

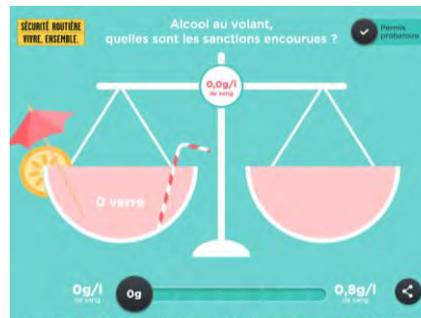
3. Les différents dangers de la route - **L'alcool**

Le seuil réglementaire du taux **d'alcool** :

La limite fixée est de 0,5 g **d'alcool** par litre de sang, soit 0,25 mg par litre **d'air** expiré. Pour les conducteurs titulaires **d'un** permis probatoire, et ceux en situation **d'apprentissage**, la limite fixée est de 0,2 g par litre de sang, soit 0,1 mg par litre **d'air** expiré.

Chaque année, près de 30% des accidents mortels sont dus à une prise excessive **d'alcool**. Au volant, respectez strictement le taux maximal légal **d'alcool**.

En cas de contrôle, quelles sont les sanctions encourues ?



3. Les différents dangers de la route



3. Les différents dangers de la route - Les stupéfiants



Conduire sous **l'emprise** de drogue, quels sont les risques ?

Prendre des stupéfiants a des conséquences sur votre conduite :

- Le cannabis entraîne une baisse de la vigilance, une mauvaise coordination, un allongement du temps de réaction et une diminution des facultés visuelles et auditives..
- **L'ecstasy** crée un état **d'éveil** et **d'excitation** qui masque la fatigue, elle donne un sentiment **d'assurance**, de contrôle de soi et provoque un comportement irrationnel au volant.
- La cocaïne entraîne une conduite agressive qui **s'associe** à des erreurs **d'attention** ou de jugement et peut provoquer la perte de contrôle du véhicule.
- Les opiacés (opium, morphine...) provoque une perte **d'attention**, des réflexes et de la conscience du danger et des obstacles.



3. Les différents dangers de la route - Les stupéfiants

Les effets négatifs de la consommation de cannabis sur la conduite **d'un** véhicule sont encore méconnus par les conducteurs. Chaque année en France, il est estimé que plus de 700 personnes sont tuées sur les routes dans un accident avec stupéfiants (soit 23% de la mortalité routière). Le cannabis est illégal, sur la route, il peut être fatal.

En cas de contrôle, quelles sont les sanctions encourues ?

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

Drogue au volant,
quelles sont les sanctions encourues ?

Refus de se soumettre aux vérifications =

- Jusqu'à 4500€ d'amende
- 6 points sur le permis
- Jusqu'à 3 ans d'annulation de permis
- Jusqu'à 2 ans de prison

Refus des vérifications Positif aux stupéfiants Stupéfiants + alcool

3. Les différents dangers de la route



3. Les différents dangers de la route - Les médicaments



La prise de médicament **n'est** pas un geste anodin. Conduire après avoir pris certains médicaments comporte des risques. En France, la part des accidents attribuables aux médicaments est certes inférieure à celles **d'autres** facteurs de risque (vitesse, alcool, drogues...), mais elle reste cependant significative et se situe entre 3 et 4%. Pour éviter tout danger, ayez les bons réflexes et demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien.

Les médicaments présentant un risque pour la conduite sont composés **d'un** pictogramme spécifique classés en trois catégories, selon le niveau de risque sur la conduite :



SOYEZ PRUDENT
Ne pas conduire sans avoir
lu la notice



SOYEZ TRÈS PRUDENT
Ne pas conduire sans l'avis d'un
professionnel de santé



NE PAS CONDUIRE
Pour la reprise de la conduite,
demandez l'avis d'un médecin

3. Les différents dangers de la route



3. Les différents dangers de la route - La vitesse



La vitesse est limitée sur **l'ensemble** du réseau routier. Cette réglementation **s'applique** à tous les conducteurs et à tous les véhicules. La vitesse doit être adaptée aux conditions météorologiques (pluie, autres précipitations, visibilité inférieure à 50 mètres).

	2000 COURPÈRE	2000 COURPÈRE	2000 COURPÈRE	2000 COURPÈRE
Conditions normales de circulation	50	80	110	130
Par temps de pluie ou autres précipitations	50	80	100	110
Visibilité inférieure à 50m	50	50	50	50

LES LIMITATIONS DE VITESSE

SECURITE ROUTIERE
VIVRE ENSEMBLE

La vitesse est la première cause de mortalité routière en France (31%). Elle est à la fois un facteur déclencheur de **l'accident**, mais aussi un facteur aggravant.

Une variation de la vitesse implique une variation significative du risque **d'accidents** mortels : une baisse de 1 % de la vitesse moyenne fait baisser mécaniquement de 4 % le taux **d'accidents** mortels.

3. Les différents dangers de la route - La vitesse

Plus la vitesse est élevée, plus le choc est violent en cas **d'accident** et plus les conséquences sont graves.

Plus on va vite, plus on met de temps pour freiner. En cas **d'obstacle** ou si on doit freiner rapidement, 10 km/h peuvent faire toute la différence.

Saurez-vous estimer votre distance **d'arrêt** en voiture et en moto ?



3. Les différents dangers de la route - La vitesse

Plus la vitesse augmente, plus le champ de vision se réduit. Et à grande vitesse, notre vue se concentre uniquement sur ce qui est au centre de la route, face à nous. Vous ne voyez plus les autres usagers ni les piétons en vision périphérique.

Quel est **l'impact** de la vitesse sur votre champ de vision en voiture et à moto ?



3. Les différents dangers de la route - La vitesse

Vous pensez que rouler plus vite vous fait gagner du temps. **C'est** vrai que ça semble logique. En réalité, rouler à 90 km/h au lieu de 80 km/h ne nous fait gagner que 11 secondes sur un trajet de 8 minutes.

De plus, rouler moins vite consomme moins de carburant : réduire sa vitesse de 10 km/h vous fait économiser en moyenne 120€ par an de carburant et peut représenter une baisse **d'émissions** de polluants pouvant aller **jusqu'à** 30%.



Bref, rouler moins vite **c'est** tout **bénéf'** !



3. Les différents dangers de la route



3. Les différents dangers de la route - Le téléphone



Dès **qu'il** émet un son ou une vibration, difficile de résister à la curiosité. Téléphoner en conduisant détourne obligatoirement **l'attention** et multiplie par 3 le risque **d'accident**. Sur la route le téléphone peut tuer ! (il est responsable **d'un** accident mortel sur 10)

Alors que se passe t-il lorsque vous lisez un SMS au volant ? Faites le test !



3. Les différents dangers de la route - Le téléphone

« Quand vous regardez votre téléphone, qui regarde la route ? »

Le smartphone est le seul dispositif qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner **l'attention d'un** conducteur :

- La distraction visuelle : le conducteur quitte la route des yeux.
- La distraction cognitive : le conducteur se concentre sur la conversation ou sur ce qu'il lit plutôt que sur la route et la conduite.
- La distraction auditive : le conducteur n'est plus attentif aux bruits extérieurs qui peuvent le prévenir d'un éventuel danger.
- La distraction physique : Le conducteur ne tient plus son volant à deux mains lorsqu'il compose un numéro, envoie un message ou tient son téléphone en main.

3. Les différents dangers de la route - Le téléphone

**135€ D'AMENDE
RETRAIT DE 3 PTS**

Les situations interdites en voiture :



3. Les différents dangers de la route - Le téléphone

Connaissez-vous l'app Mode Conduite ?

C'est une application qui prévient ceux qui cherchent à vous joindre que vous êtes en train de conduire et met vos notifications en silencieux quand vous conduisez : parle à ma poche !

[→ Je télécharge la version Android](#)

[→ Procédure IOS :](#)

Activation et désactivation de la fonctionnalité dans le centre de contrôle

Vous pouvez laisser la fonctionnalité Ne pas déranger en voiture s'activer automatiquement, ou bien l'ajouter au centre de contrôle pour un accès rapide :

1. Accédez à Réglages > Centre de contrôle, puis touchez Personnaliser les commandes.
2. Touchez  à côté de Ne pas déranger en voiture.

Sur un iPhone X ou modèle ultérieur, vous pouvez activer ou désactiver la fonctionnalité en effectuant un balayage vers le bas à partir de l'angle supérieur droit de l'écran, puis en touchant . Sur un iPhone 8 ou modèle antérieur, vous pouvez activer ou désactiver la fonctionnalité en effectuant un balayage du bas vers le haut de l'écran, puis en touchant .

3. Les différents dangers de la route



3. Les différents dangers de la route - La fatigue



Conduire **lorsqu'on** est fatigué, quels sont les risques ?

Il faut bien distinguer fatigue et somnolence :

- La fatigue, **c'est** la difficulté à rester concentré. Ses signes annonciateurs sont le picotement des yeux, le raidissement de la nuque, les douleurs de dos et le regard qui se fixe. Une solution : toutes les deux heures la pause **s'impose** !
- La somnolence, **c'est** la difficulté à rester éveillé, avec le risque **d'endormissement**, quelle que soit la longueur du trajet. Elle se manifeste par des bâillements et des paupières lourdes. En outre, la somnolence entraîne des périodes de « micro-sommeils » (de 1 à 4 secondes) pouvant être extrêmement dangereuses pour la sécurité de tous. La pause alors ne suffit plus, la solution la plus efficace pour restaurer sa vigilance : **s'arrêter** dans un endroit sécurisé pour se reposer au moins un quart **d'heure**.

3. Les différents dangers de la route - La fatigue

Conduire **lorsqu'on** est fatigué, quels sont les risques ?

- 17 heures de veille active équivalent à 0,5g **d'alcool** dans le sang.
- Le risque **d'avoir** un accident est 8 fois plus important **lorsqu'on** est somnolent.
- On ne peut pas lutter contre la somnolence au volant !
- Sur **l'autoroute**, un accident mortel sur trois est associé à la somnolence.
- Dès les premiers signes de somnolence, les risques **d'avoir** un accident sont multipliés par 3 ou 4.

3. Les différents dangers de la route - La fatigue

Conseils pour éviter les risques ?

- Partir reposé : Avant de prendre la route ou d'effectuer un long trajet, il convient de dormir correctement de manière à ne pas constituer une dette de sommeil.
- Faire des pauses : Une pause au moins toutes les 2 heures !
- Les pratiques à bannir :
 - Conduire au-dessus des limitations de vitesse. Une vitesse excessive induit une fatigue supplémentaire, car la vitesse oblige le cerveau à traiter un plus grand nombre **d'informations** en un minimum de temps, la vision devant alors **s'adapter** en permanence.
 - Prendre la route après avoir consommé des médicaments.

3. Les différents dangers de la route



3. Les différents dangers de la route - Le manque de vigilance des piétons



Les piétons représentent une part importante de la mortalité sur les routes. Si vous êtes considérés comme prioritaires sur un certain nombre de voies, dans différentes situations, vous **n'avez** pas tous les droits. Restez vigilant et ne prenez pas de risque inconscient, notamment en traversant la chaussée **n'importe** où sans vous assurer **qu'il n'y** a aucun danger pour vous ou un autre usager de la route.

En 2017, les piétons représentaient 14 % de la mortalité routière avec 484 décès. Ces accidents mortels sont notamment survenus sur la chaussée, à moins de 50 mètres **d'un** passage piéton, ou sur **l'un** de ces passages.

3. Les différents dangers de la route



3. Les différents dangers de la route - Le manque de vigilance des cyclistes



Faire du vélo **c'est** bon pour la santé, surtout quand on reste en vie. Rouler à vélo vous expose à un risque **d'accident** important.

En 2019, 187 cyclistes ont perdu la vie dans un accident de la route et plus de 1600 autres ont été hospitalisés.

Selon **l'Observatoire** national interministériel de la sécurité routière (ONISR), le risque pour un cycliste **d'être** victime **d'un** accident est trois fois plus élevé que pour un automobiliste. Le risque **d'être** gravement blessé, seize fois plus élevé.

3. Les différents dangers de la route - Le manque de vigilance des cyclistes

Le code de la route **s'applique** de la même manière à tous les usagers. Afin de garantir la sécurité de chacun, les cyclistes doivent respecter un certain nombre de règles, en ville ou hors agglomération ; de jour, comme de nuit. Stationnement, règles de circulation en ville ou hors agglomération...



4. Les bonnes pratiques

a) Le bon entretien de son véhicule :

Entretien sa voiture correctement permet de réduire les risques de pannes, **d'accidents** ou son usure prématurée. Cela permet aussi de faire des économies et **d'adopter** une éco-conduite ! Un véhicule bien entretenu permet **d'éviter** une surconsommation de carburant, allant **jusqu'à 25 %**.

Par qui faire **l'entretien** ?

L'entretien des véhicules peut être fait par vous ou par un professionnel.

Aucune réglementation **n'existe** quant à **l'entretien** de la voiture en dehors du contrôle technique. En cas de doute, vous pouvez vous diriger vers les organismes agréés en France.



9 ÉTAPES INDISPENSABLES POUR VOUS ASSURER QUE VOUS ROULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

1/IDENTIFICATION DU VÉHICULE

- Plaque d'immatriculation (bien fixée, lisible et non détériorée)
- Éclairage de la plaque

2/PNEUMATIQUES

- Intégrité des pneus (pas de déchirure, pas de hernie, pas d'usure irrégulière)
- Usure des pneus (la profondeur des rainures doit être supérieure à 1,6 mm)

3/FREINAGE

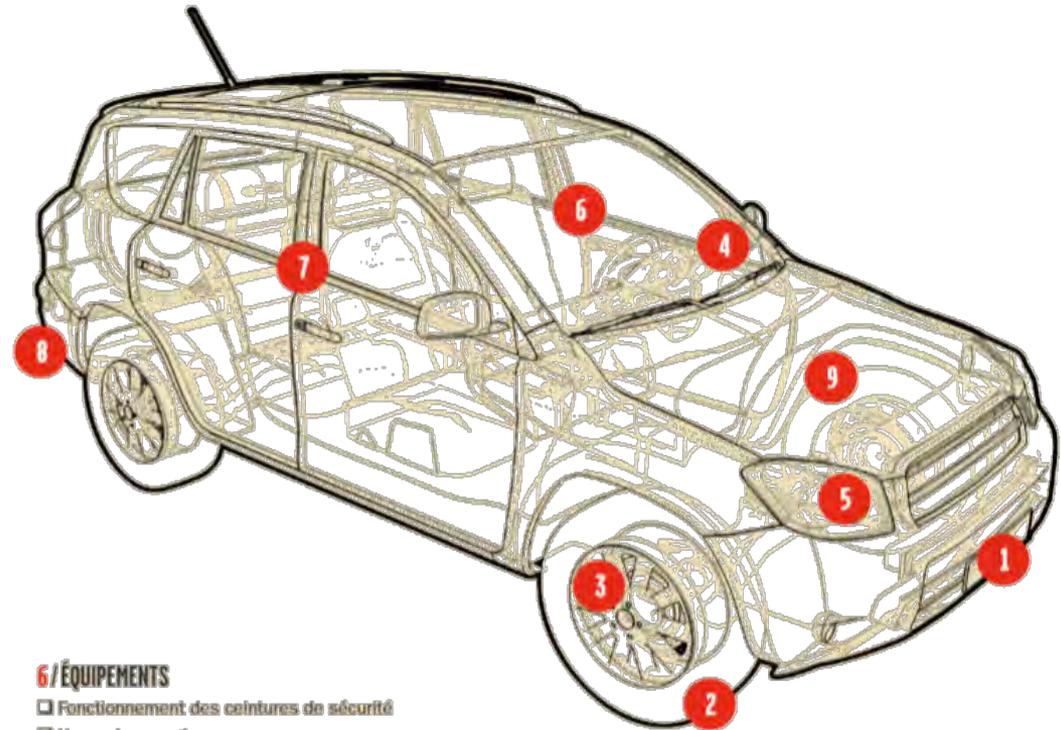
- Niveau du liquide de frein
- Témoin de niveau du liquide de frein

4/VISIBILITÉ

- Pare-brise en bon état (absence de fissure de plus de 30 cm)
- Rétroviseurs intérieur et extérieurs en bon état (bien fixés, glaces non détériorées)
- Essuie-glace (bon fonctionnement et balais non usés)
- Lave-glace (bon fonctionnement et niveau)

5/ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Clignotants avant et arrière (latéraux si équipé)
- Feux de détresse
- Triangle de présignalisation
- Gilets de haute visibilité («gilet jaune»)
- Feux de position
- Feux de stop
- Feux de croisement (code)
- Feux de route (plein phare)
- Catadioptrés arrière
- Avertisseur sonore



6/ÉQUIPEMENTS

- Fonctionnement des ceintures de sécurité
- Usure des sangles
- Réglage en hauteur des ceintures
- Fixation des sièges

7/STRUCTURE ET CARROSSERIE

- Portes latérales: bon fonctionnement de l'ouverture et de la fermeture
- Porte arrière (hayon ou coffre): bon fonctionnement de l'ouverture et de la fermeture
- Capot: bon fonctionnement de l'ouverture et de la fermeture
- Carrosserie: absence de partie saillante
- Pare-chocs: absence de partie saillante, bonne fixation

8/ÉCHAPPEMENT

- Pot d'échappement (bien fixé, pas percé)

9/MOTEUR

- Niveau d'huile moteur
- Niveau du liquide de refroidissement

8 ÉTAPES INDISPENSABLES POUR VOUS ASSURER DE ROULER EN TOUTE SÉCURITÉ À MOTO

1 / PNEUMATIQUES

- Bon état des pneus (pas de déchirure, pas de hernie, pas d'usure irrégulière)
- Entretien des pneus (rainures de plus d'un millimètre de profondeur)
- Pression des pneus préconisée (voir le livret d'entretien)

2 / FREINAGE

- État des leviers et des commandes de frein
- Niveau du liquide de frein
- État des disques et usure des plaquettes de frein (à vérifier très régulièrement)

3 / VISIBILITÉ

- Au moins un rétroviseur à gauche
- Un feu ainsi qu'un dispositif réfléchissant rouge à l'arrière
- Deux catadioptrés latéraux réfléchissants orange

4 / ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Clignotants à l'avant et l'arrière
- Feux de détresse
- Un feu de croisement à l'avant (possibilité d'en posséder deux)
- Feu de route à l'avant
- Un feu stop rouge
- Catadioptré rouge à l'arrière
- Un ou deux feux de position
- Avertisseur sonore homologué

5 / STRUCTURE ET CARROSSERIE

- Au moins une béquille
- Repose-pieds

6 / ÉCHAPPEMENT

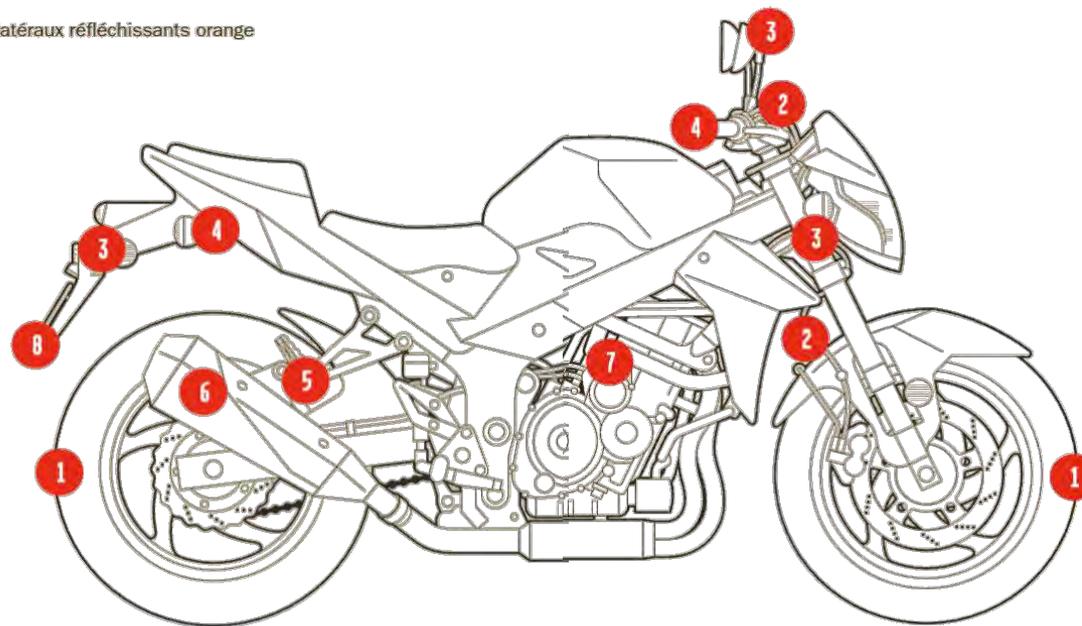
- Pot d'échappement homologué

7 / MOTEUR

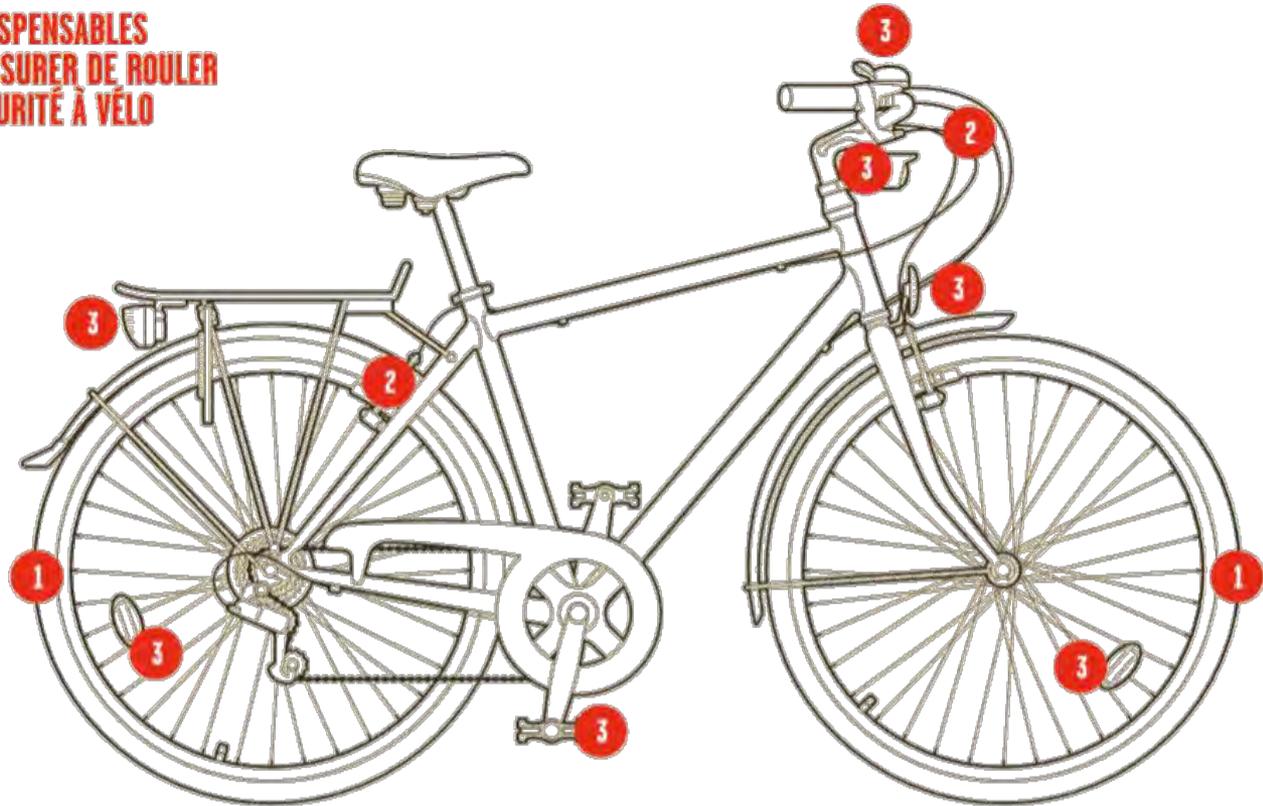
- Niveau d'huile
- Niveau du liquide de refroidissement

8 / IDENTIFICATION DU VÉHICULE

- Plaque d'immatriculation (bien fixée, lisible et non détériorée)
- Plaque d'immatriculation aux dimensions conformes (21 x 13 cm) et éclairée



**3 ÉTAPES INDISPENSABLES
POUR VOUS ASSURER DE ROULER
EN TOUTE SÉCURITÉ À VÉLO**



1 / PNEUMATIQUES

- Pneus à bandes latérales réfléchissantes
- Pneus non usés
- Pneus correctement gonflés

- Obligatoire
- Recommandé

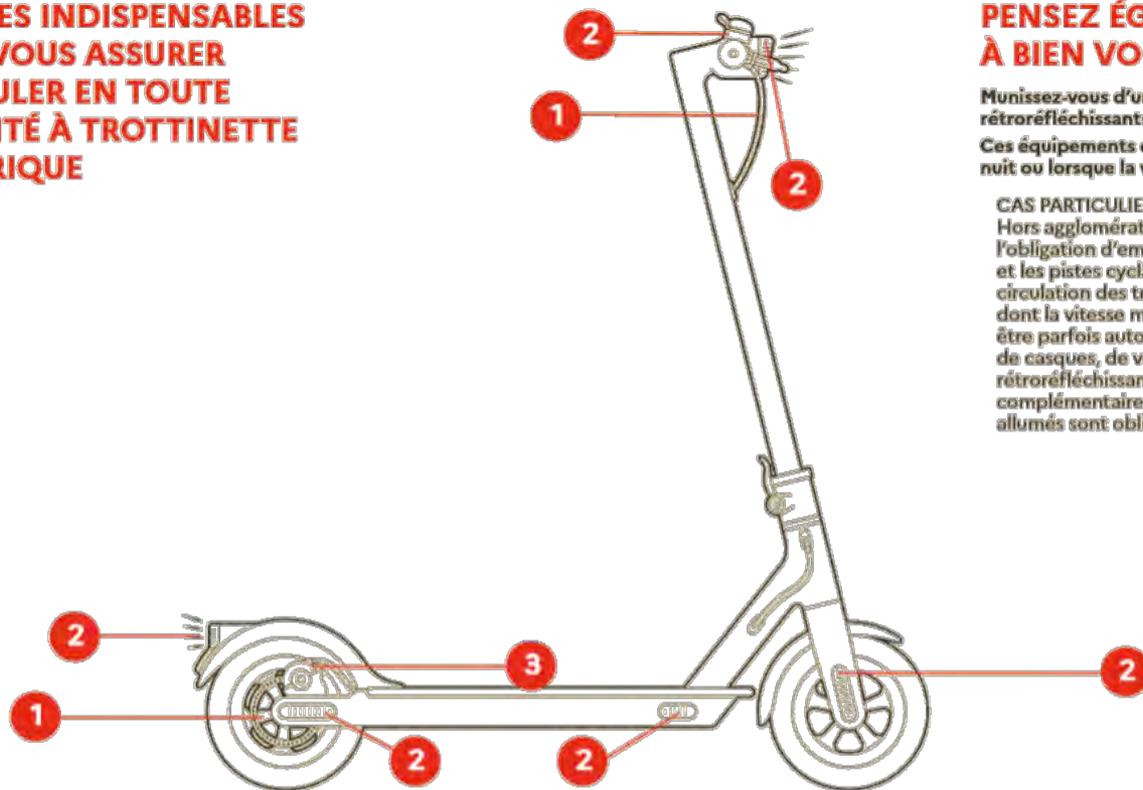
2 / FREINAGE

- Freins à l'avant et à l'arrière
- État des freins

3 / ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Feu jaune ou blanc à l'avant
- Catadioptre blanc à l'avant
- Feu et catadioptre rouge à l'arrière
- Catadioptres de roue orange à l'avant et à l'arrière
- Catadioptres de pédale orange
- Avertisseur sonore
- Écarteur de danger

3 ÉTAPES INDISPENSABLES POUR VOUS ASSURER DE ROULER EN TOUTE SÉCURITÉ À TROTINETTE ÉLECTRIQUE



1 / FREINAGE

- Système de freinage efficace
- État des freins

- Obligatoire
- Recommandé

2 / ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Feux de position à l'avant et à l'arrière
- Catadioptres (dispositifs réfléchissants) latéraux et arrière
- Avertisseur sonore

PENSEZ ÉGALEMENT À BIEN VOUS ÉQUIPER

Munissez-vous d'un casque et d'équipements rétro réfléchissants.

Ces équipements deviennent obligatoires la nuit ou lorsque la visibilité est réduite.

CAS PARTICULIER :

Hors agglomération, les trottinettes ont l'obligation d'emprunter les voies vertes et les pistes cyclables. Cependant, la circulation des trottinettes sur des routes dont la vitesse maximale est de 80 km/h peut être parfois autorisée. Dans ce cas, le port de casques, de vêtements ou équipements rétro réfléchissants, d'un éclairage complémentaire et des feux de position allumés sont obligatoires.

4. Les bonnes pratiques



b) Les trajets professionnels :

Chaque déplacements nécessite quelques étapes préalablement pour effectué son trajet dans de bonnes conditions :

- **S'assurer** de la disponibilité du véhicule,
- Se renseigner sur le trajet à effectuer (temps de trajet, condition de circulation, itinéraire, ...)
 - Prévoir une pause toutes les 2 heures,
- **S'assurer** de bon état du véhicule (pneumatique, visibilité, carburant, ...),
- Programmer le GPS avant le départ,
- Mettre son téléphone en mode conduite.



4. Les bonnes pratiques

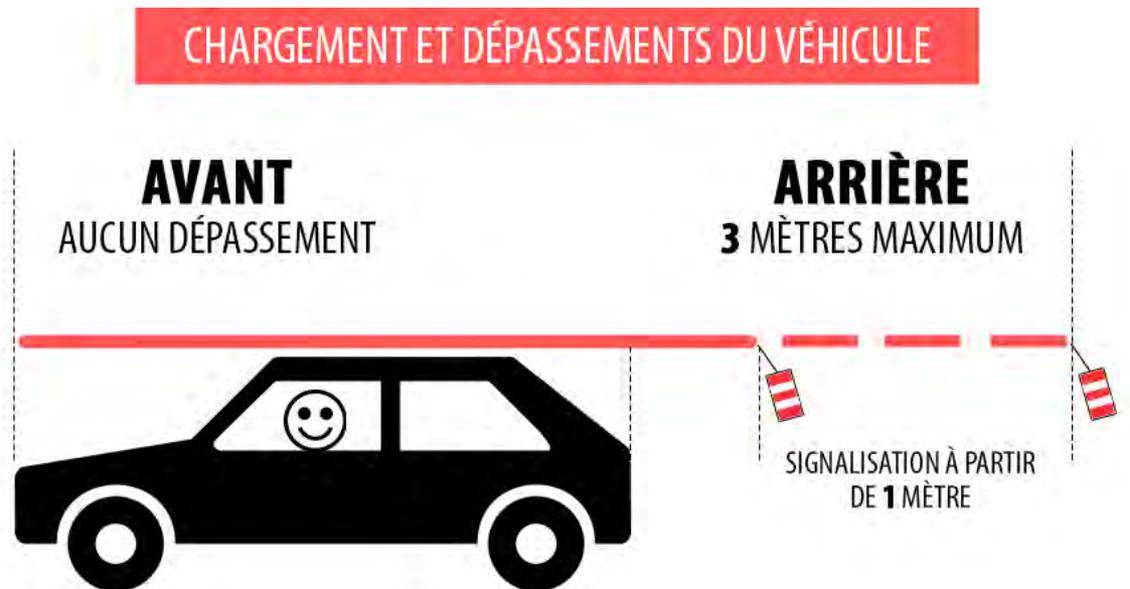
c) L'arrimage du matériel :

Rappel du Code de la Route :

- Le chargement **d'un** véhicule ne doit pas être une cause de dommage ou de danger. *(Article R312-19)*
- Tout chargement débordant à **l'extérieur** du véhicule doit être solidement arrimé. *(Article R312-19)*
- Les chaînes, bâches et autres accessoires, mobiles ou flottants, doivent être fixés au véhicule de manière à ne sortir à aucun moment du contour extérieur du chargement et à ne pas traîner sur le sol. *(Article R312-19)*
- À **l'arrière**, le chargement **d'un** véhicule ne doit pas dépasser de plus de 3 mètres **l'extrémité** du véhicule. *(Article R312-21)*
- À **l'avant**, le chargement ne doit pas dépasser **l'aplomb** antérieur du véhicule. *(Article R312-22)*
- **L'utilisation d'un** support de charge est autorisée. *(Article R312-21)*

4. Les bonnes pratiques

c) L'arrimage du matériel :

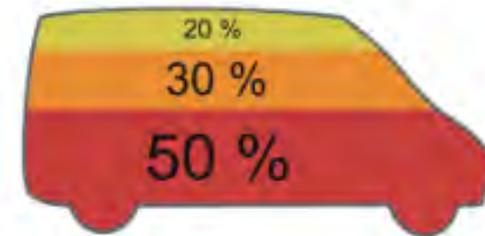


4. Les bonnes pratiques

c) L'arrimage du matériel :

La répartition des charges :

Les éléments les plus lourds doivent être disposés vers le bas du véhicule, alors que les éléments les plus légers peuvent être disposés vers le haut.



Pour vous aider à mesurer le chargement, équipez vous **d'un** indicateur de charge (coût : 1 500 à 1 600 euros environ)

4. Les bonnes pratiques

c) L'arrimage du matériel :



PENSEZ-Y :

Veillez à vous adresser à un agent ayant des références en termes de crash-tests.

4. Les bonnes pratiques

d) Les agents de voiries :

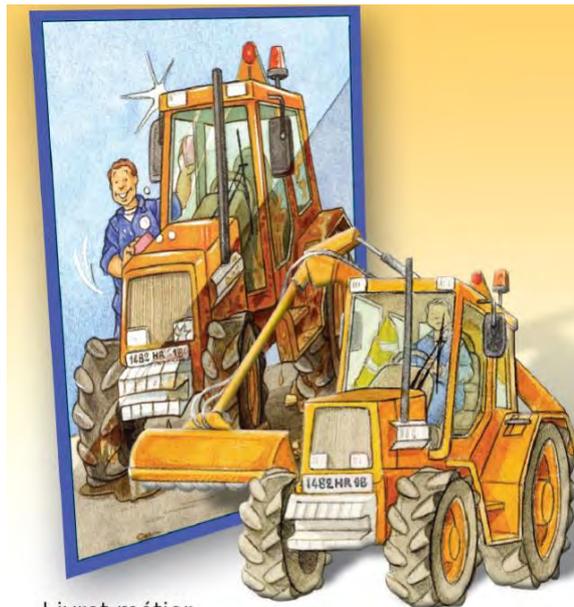
Pour protéger les agents sur les chantiers, il est impératif :

- Mettre à disposition des vêtements haute visibilité pour les agents,
- Signaler la zone de chantier,
- Former les agent à la signalisation de chantier.



4. Les bonnes pratiques

e) La conduite des tracteurs agricoles et d'engins :



Livret métier
**LA CONDUITE DES TRACTEURS
AGRICILES**

 **sofaxis**
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRESTRIEL



Livret métier
**LA CONDUITE
D'ENGINS**

 **sofaxis**
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRESTRIEL
une société du groupe relys

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Contacts :

William PIN - resp.prevention@cdg51.fr

Marion THOMAS - prevention@cdg51.fr

 03 23 69 99 17

Secrétariat prévention - securite@cdg51.fr

 03 23 69 99 15